

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi vingt-trois janvier deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du treize janvier deux mille vingt-trois et sous sa présidence.

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Dieinaba SY, Eloi DIARRA, Michèle GUEROUT, Franck PETIT, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Adjoints ; Joël BENARD, Louissette LECOQ, Claudé GOUPIL, Georges BENAKOU, Elisabeth DURAND, Philippe RICHIER, Eric DURAND, Nathalie MOREL, Anne BENARD, Virginie BOTTAIS, David PERRAULT, Marc CHANTERIE, Jean-Philippe TANNAY, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Christel DELAMARE ayant donné pouvoir à Michèle GUEROUT ; Martine ROBERGE ayant donné pouvoir à Eloi DIARRA.

Absents : Alain QUIBEL, Chantal JARNIOU, Sandrine BELHACHE-DIET, Stéphane DUPONQ, Patricia HAUCHARD, Lyes DAIBECHÉ.

Secrétaire de séance : Eric DURAND.

Membres en exercice : 29 – Présents : 21 – Pouvoirs : 2 – Voix délibératives : 23

2023-07

NOMINATION D'UN CORRESPONDANT COMMUNAL INCENDIE ET SECOURS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi MATRAS, visant à consolider le modèle français de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,
Vu l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi MATRAS, prévoyant la désignation d'un correspondant incendie et secours dans les conseils municipaux ne disposant pas d'adjoint ou de conseiller municipal délégué aux questions de sécurité civile,
Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours,
Considérant la nécessité de désigner un correspondant incendie et secours au sein du Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville,
Après appel à candidature auprès de l'assemblée pour occuper cette fonction et réception de la candidature de : Monsieur Bernard BIANCO,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Dit que la nomination de Monsieur Bernard BIANCO à la fonction de correspondant communal incendie et secours est effective immédiatement conformément au Règlement Intérieur du Conseil Municipal article 6.

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.

Publiée le :



Madame le Maire,

Myriam MULOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20230123-2023-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023